

TRANSMIS LE 26/12/23
REÇU LE 26/12/23
AFFICHÉ LE 27/12/23
NOTIFIÉ LE 27/12/23
PUBLIÉ LE 27/12/23
EXÉCUTOIRE LE 27/12/23

2023/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°18

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 19BA67 – PRESTATIONS DE NETTOYAGE
DES GROUPES SCOLAIRES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE
SIGNER L'AVENANT N°5.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 14 du mois de décembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoins au Maire (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE (à partir de 20h40, question 21), Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI

Alain VERBRUGGHE : Patrick BOULLÉ (jusqu'à 20h40, question n°20)

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Marion WERNER : Laurie DODIN

Stéphane VERNERÉY : Henri FERNANDEZ

Mohamed BANNOU : Claire LE BERRE

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise LASCOT : Vincent MULOT

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°18

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 19BA67 – PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES GROUPES SCOLAIRES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°5.

Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-2,

VU la délibération n°11 du conseil Municipal en date du 21 novembre 2019 relative à l'attribution du marché 19BA67 portant sur des prestations de nettoyage des groupes scolaires pour un montant forfaitaire annuel de 299 987.91€ HT soit 359 985.49€ TTC,

VU la délibération n°23 du Conseil Municipal en date du 23 mars 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1,

VU la délibération n°29 du Conseil Municipal en date du 24 mars 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2,

VU la délibération n°17 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3,

VU la délibération n°21 du Conseil Municipal en date du 9 février 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3,

VU la délibération n°33 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4,

CONSIDÉRANT que le marché n°19BA67 arrivera à son terme le 5 janvier 2024 et que la définition du besoin du nouveau marché à mettre en place n'a pas permis le lancement d'une consultation et l'attribution du marché avant le terme du marché en cours,

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible de suspendre le nettoyage quotidien des groupes scolaires de la Ville jusqu'à la mise en place d'un nouveau contrat et que par suite, il est nécessaire de prévoir la prolongation du marché en cours pendant une période de 4 mois supplémentaires,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'avenant n°1 une plus-value de 15 816.78 € HT soit 18 980.14€ TTC représentant +1.32% du montant total initial du marché sur 4 ans,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'avenant n°2 une plus-value de 11 728.94 € HT soit 14 074.73 € TTC représentant + 0.98% du montant total initial du marché sur 4 ans,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'avenant n°3 une plus-value de 72 287,40 € HT soit 86 744,88€ TTC représentant + 6,02 % du montant total initial du marché sur 4 ans,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'avenant n°4 une plus-value de 17 974,35 € HT soit 21 569,23 € TTC représentant + 1,50 % du montant total initial du marché sur 4 ans,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il y a lieu d'établir un avenant n°5 au marché, dont le titulaire est la société CLEAN SERVICE WASH MOQUETTE – 11 Rue de la Guivernone (95310) SAINT OUEN L'AUMONE,



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande publique

Question n°18 du CM du 14/12/2023 - P 2/2

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'avenant n°5 une plus-value de 122 376,05 HT soit 146 851,26 € TTC représentant + 10,20% du montant total initial du marché sur 4 ans,

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût des prestations après l'adoption des avenants n°1, 2, 3, 4 et 5 (représentant une plus-value totale de + 20,02 % sur 4 ans et 4 mois), le montant total du marché, sur 4 ans et 4 mois, est porté à 1 440 135,16 € HT soit 1 728 162,19 € TTC,

APRES l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 28 novembre 2023, de la Commission Techniques en date du 28 novembre 2023 et de la Commission Ressources et développement en date du 30 novembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : APPROUVE les conclusions de l'avenant n°5 en ce qu'il prolonge le marché jusqu'au 30 avril 2024 (soit environ 4 mois supplémentaires), représentant une plus-value de 122 376,05 HT soit 146 851,26 € TTC soit + 10,20% du montant total initial du marché. Le montant du marché tel qu'il résulte des cinq avenants est porté à 1 440 135,16 € HT soit 1 728 162,19 € TTC.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°5 avec la société CLEAN SERVICE WASH MOQUETTE – 11 rue de la Guvernone (95310) SAINT OUEN L'AUMONE, y compris toutes les décisions d'acceptation et de cession de créance.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-La-Garenne
Conseiller Régional d'Île-De-France

A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Mme Etienne LEBÉCHE

Caractère Exécutoire

27 DEC 2023



Acte à classer

DEL14122023Q18

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-26T07-23-10.00 (MI249985726)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231214-DEL14122023Q18-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 19BA67 - PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES GROUPES SCOLAIRES - AUTOPERCEPTION L'ONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 5

Date de décision : 14/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. avenant
1.1.8.3. services

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 18 - CP - avenant 5 marché 19BA67.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 26/12/23 à 07:23

Date 26/12/23 à 07:23

Date 26/12/23 à 07:29

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha

